

Assemblée générale Extraordinaire 2016

FIXME Hackerspace

Mercredi 20 avril 2016, 20h - 21h

La séance a lieu à 20h au local, en présence de 21 personnes (dont 19 membres qui peuvent voter).

Cette assemblée a été organisée pour voter sur l'opportunité de déménager dans un nouveau local au Chemin du Closel 5, dans le même bâtiment et étage qu'actuellement. Des photos sont disponibles sur https://fixme.ch/wiki/AG_2016_April

Le président Rorist prend la parole pour souhaiter la bienvenue à l'assemblée. Il présente le local proposé et ses spécificités, qui sont les suivantes:

- Une surface de 69m² annoncé par la gérance, 66.9m² sur le plan
- Le même prix au m² que notre local actuel, soit 220 francs par m² et par an
- Au total, cela nous donnerait un loyer de 1265.-/mois pour 69m²
- Pas de garantie de loyer à verser, et un bail commercial de 5 ans renouvelable
- Les charges et l'électricité sont comprises

Le local a deux portes et deux fenêtres orientées sud, un faux plancher de 40 cm environ, et une hauteur au plafond identique à celle du local actuel. Les toilettes sont toutes proches, le ménage est assuré par la HES-SO.

D'après Carmello, l'accès à la zone verte et à la zone meeting d'Université resteront garantis en tout temps, de même que l'accès par l'ascenseur et le monte-charge d'UC. Les badges d'accès au bâtiment restent les mêmes.

Oscar souligne que les membres de Fixme auront toujours droit aux 25% de rabais sur les accès à l'atelier et sur les cotisations UC si on prend ce local. Patrick rappelle que l'on doit citer UC et/ou mettre leur logo à chaque fois qu'on organise un événement et qu'on utilise la zone verte, et que ce sera toujours le cas.

Le local ne sera pas disponible tout de suite, car la gérance veut faire des travaux pour l'ECA, et ils ne peuvent pas nous donner de date exacte. Rorist dit que l'objectif de cette assemblée est de voter sur la possibilité de louer le local

dès qu'il sera disponible. En résumé, ce local nous permettrait de continuer à avoir des relations avec UC et d'organiser des événements, tout en ayant notre indépendance.

Vikki demande si UC pourrait changer d'avis sur le fait que nous pourrions toujours avoir accès à la zone verte. Oscar lui répond qu'on a des garanties écrites. Pierre-Loïc souligne qu'il est dans l'intérêt d'UC de garder la zone verte accessible à tout le bâtiment, car ils ne paient pas le loyer sur cette surface. Rorist rappelle que la zone verte n'est pas aussi problématique que l'atelier, car on ne doit pas fournir de prestations en échange. Fred est d'avis que l'autre local permettrait aussi de faire ce qu'on veut, et de ne pas forcément organiser chaque événement en partenariat avec UC.

Rorist souligne que ce déménagement ne nous empêche pas de chercher d'autres locaux à terme. Fixme a d'ailleurs toujours pour projet de préparer un dossier pour la ville de Renens afin de demander du sponsoring.

Carmello s'est engagé à trouver un repreneur pour notre local actuel, Swisskoo est intéressé et fera donc sûrement pression pour que les travaux ne traînent pas.

La séance est brièvement interrompue pour visiter le local en question. Au retour, l'assemblée passe au vote: **la location de ce local est acceptée à l'unanimité.**

Le comité va donc contacter Carmello pour l'informer de cette décision.

La séance est levée et les membres sont conviés à l'apéritif qui suit.